



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 21 août 2023, la résolution suivante :

- Résolution numéro 248-23 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'exploitation et de transformation acéricole, lots numéros 2 195 406, 2 195 410, 2 195 415, 3 086 046 et 2 195 419 du cadastre du Québec.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier le 21 septembre 2023.

Les intéressés pourront prendre connaissance de cette résolution au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 12^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte